

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures**

**Présents** : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, GRENIER Roland, MILLIAT Véronique, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GARNIER Christian, PUECH Julie, GARCIA Brigitte, MARIN Béatrice, JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo.

**Excusés** : M.DUC-MAUGE Pascal représenté par Mme LONGIS Marie-Line, Mme CHERON Elodie représentée par Mme MILLIAT Véronique, Mme DIDIER Véronique représentée par Mme GARCIA Brigitte

**Absents** : LANOY Julien, GIRAUD Pascale

**Choix du secrétaire de séance**

**Validation du PV du 15 décembre 2025**

**Décisions du maire**

- Néant

**Délibérations :**

1. Désignation d'un membre du Conseil municipal pour prendre une décision relevant des délégations du Maire
2. Désaffectation et déclassement d'un bien du domaine public
3. Location ancienne mairie Dionay
4. Donation terrain de Mme RIBIERO
5. Remboursement au locataire M Alexandre RICHARD des pots de peinture
6. Annulation délibération 20250905 et choix du nouveau bureau pour l'étude géotechnique.
7. SMA Approbation de l'APD et demande de subventions
8. SMA- Modification des montants pour le bureau Contrôle Technique
9. Etang de St Antoine l'Abbaye -Choix du bureau de contrôle pour visite quinquennale et de l'AMO
10. Vente du logement Hector Garaud –Prise en charge des frais liés à la mise en copropriété et aux obligations du vendeur-

**Divers**

1/ Mme Garcia Brigitte a été élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

**2/ Validation et signature du PV du 15 décembre 2025**

Accepté à l'unanimité.

**3/ Information sur les décisions du maire**

-Néant

**4/ Désignation d'un membre du Conseil municipal pour prendre une décision relevant des délégations du Maire**

Mme le Maire est personnellement concernée par une décision relevant de ses délégations (DP) et se trouve, à ce titre, en situation de conflit d'intérêts. Aussi il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres afin de prendre ladite décision, conformément aux dispositions légales en vigueur. Etant donné la nécessité d'assurer la continuité et la régularité de l'action administrative il a été désigné à l'unanimité M GRENIER Roland pour prendre la décision relevant des délégations du Maire concernant une demande de Déclaration Préalable pour la création d'une piscine

Votant 13- Pour 13- Mme le Maire ne prenant pas part au vote

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures**

**5/ Désaffectation et déclassement d'un bien du domaine public**

La désaffectation effective du bâtiment de l'ancienne mairie sis 10 rue de Roybon Dionay 38160 St Antoine l'Abbaye cadastré section 145 B n° 859, est intervenue à compter d'avril 2021, date à laquelle il n'y avait plus aucune permanence pour les usagers, tout étant regroupé dans la nouvelle mairie place Ferdinand Gilibert St Antoine l'Abbaye

Il est nécessaire alors de procéder à son déclassement du domaine public communal afin de permettre sa gestion dans le cadre du domaine privé de la commune (location, cession ou autre valorisation) ;

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**6 /Location de la salle l'ancienne mairie située au 10 rte de Roybon -Dionay 38160 St Antoine l'Abbaye.**

Vue la demande d'une habitante d'utiliser la salle de l'ancienne mairie pour des activités à titre personnel, son habitation étant trop petite, Il est consenti une location d'un montant de 150 euros dont 30 euros de charges pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**7/Acquisition d'une parcelle WD 0042 de terrain d'une contenance de 5855m<sup>2</sup>**

Mme RIBEIRO Marie Christine souhaite céder à titre gratuit une parcelle de 5855 M2 cadastrée section WD n° 0042 partiellement boisées à et à fort dénivelé , soumise au risque de glissement de terrain et de ruissèlement, sise sur notre commune entre la route de St Bonnet de Chavagne et le Furand ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle pour permettre

- La maintenance de la conduite d'eau pluviale qui traverse la route
- La consolidation du talus de la route départementale par le DDT38 pour la sécuriser (des travaux de consolidation ayant déjà eu lieu)

A l'unanimité il est voté l'acquisition de cette parcelle, frais de notaire en sus

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**8/ Remboursement de frais engagés par un locataire pour des travaux de peinture dans un logement communal**

Un locataire se propose d'effectuer des travaux de peinture dans son logement. Le travail sera effectué par lui-même mais il demande que la fourniture de peinture lui soit remboursée (151.70€)

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**9/ Annulation délibération 20250905 et choix du nouveau bureau pour l'étude géotechnique**

Après réflexion le cahier des charges proposé en décembre 2025 n'était pas adapté. Il convient donc de choisir un nouveau bureau d'étude pour l'étude géotechnique.

L'entreprise retenue est PAVA pour un montant de 2840€ HT soit 3 408€ TTC

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**10/ SMA- Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et demande de subventions**

Le coût prévisionnel de l'avant-Projet Définitif (APD) concernant Rénovation de la SMA, est estimé à 990 059,60 € € HT hors option.

A l'unanimité l'APD est validé

Il est proposé d'effectuer des demandes de subvention selon le tableau ci-dessous.

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures**

Financeurs	Montant en demande HT	Taux
<b>DETR</b>	<b>200 000</b>	<b>16%</b>
<b>DSIL</b>	<b>78 129</b>	<b>6%</b>
<b>FONDS VERTS</b>	<b>93 754</b>	<b>8%</b>
<b>Région AURA</b>	<b>200 000</b>	<b>16%</b>
<b>Conseil départemental</b>	<b>62 500</b>	<b>5%</b>
<b>TE38</b>	<b>93 754</b>	<b>8%</b>
<b>LEADER</b>	<b>30 000</b>	<b>2%</b>
<b>Total des aides publiques</b>	<b>758 137</b>	<b>61%</b>
<b>Part Collectivité</b>	<b>477 337</b>	<b>39%</b>
<b>Fond propre</b>	<b>227 337</b>	
<b>Emprunt</b>	<b>250 000</b>	
<b>Total des aides et fonds propre</b>	<b>1 235 474</b>	<b>100%</b>

Validation du plan de financement  
 Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**11/ SMA (Salle Multi-activités) - Bureau du Contrôle technique. Choix des options.**

Suite à l'offre accepté D'APAVE portant sur la somme de 7 810€ HT, il est nécessaire d'ajouter les options suivantes :

- Assistance à rédaction des notices de sécurité incendie et accessibilité en phase AT/PC pour un montant de 740€HT
- Attestation TH pour un cout de 450€ HT
- Attestation réglementaire handicapés après travaux pour la somme de 380€HT (AT HAND)
- Vérification des installation électriques « Consuel » pour un montant de 420€ HT
- Vérification de conformité VIEL pour la somme de 400€HT

Les options sont validées pour la somme de 2 390€ HT

Le coût global, options comprises, se monte à 10 200€HT soit 12 240TTC

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**12/ Étang communal – Visite technique quinquennale, assistance technique et élaboration de cahiers des charges de travaux de mise en conformité**

Afin de satisfaire à l'obligation réglementaire concernant l'étang de Chapaize une **visite technique quinquennale** est obligatoire.

La commune ne disposant pas en interne des compétences techniques nécessaires à ces missions un AMO (Assistant à maitre d'ouvrage) pourra être un **appui technique spécialisé** afin d'assurer les échanges avec les services de l'État, notamment la DREAL

Après comparaison des 2 devis, le choix se porte sur le bureau GINGER-BURGEAP pour un montant de 7 910€HT et les options d'AMO si nécessaire.

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

**13/ Vente d'un lot immobilier communal – Prise en charge des frais liés à la modification de copropriété 346 rue H Garaud et aux obligations du vendeur**

La commune est propriétaire d'un immeuble situé 346 rue Hector Garaud 38160 St Antoine l'Abbaye, cadastré section AB n° 0136 composé de 7 appartements ;

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures**

La commune souhaite procéder à la vente d'un appartement situé dans cet immeuble, constituant un lot distinct. Pour se faire, il est nécessaire de faire appel

- À un géomètre incluant la création des lots nécessaires à la vente de l'appartement concerné pour un coût 3 900€ HT soit 4 680€ TTC.
- A un notaire pour la modification de la copropriété de l'immeuble et l'établissement d'un règlement de copropriété et d'un état descriptif de division ;
- le diagnostic de performance énergétique (DPE) ;
- les diagnostics amiante, plomb, électricité, gaz, termites, selon la réglementation en vigueur, l'état des risques et pollutions (ERP) et tout autre document exigé par la législation applicable que la commune, en sa qualité de vendeur, doit supporter les frais liés aux obligations légales préalables à la vente

Montant total des frais estimé 10 000€

Accepté à l'unanimité votant 15 Pour 15

### **17 Divers**

#### **Elections**

Rappel des dates les 15 et 22 mars 2026. Un tableau vous sera envoyé par le secrétariat pour vous inscrire pour la tenue des bureaux de vote.

#### **Vœux intercommunalité**

Jeudi 29 janvier. Ouvert à tous.

#### **Gestion du Personnel**

Absence d'un employé depuis le 26/01/2026 au service technique pour quelque mois.

Absence d'un personnel préposé au ménage depuis quelques mois

#### **PLUI**

Signature le 12 février et non le 6 février. Il sera opposable début mars

#### **Vœux de la commune**

Biens passés et festif.

#### **Mondée**

65 participants.

211 kgs vendus (particuliers et Sté Rivière)

Il reste quelques kilos invendus

#### **Assainissement**

Début des travaux 2ème semaine de février (Entre entrée nord et mon manège à moi)

Une signalisation spécifique sera mise en place

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance levée à 20h45*

**Prochains conseils municipaux :**

*Lundi 9 mars 2026 à 19h00*

Signatures :

Mme le Maire,

Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,

Mme GARCIA Brigitte